|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD-E-1 |
| Numéro de poste Sysper: | 423390 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Doris Schroecker  4ème trimestre 2023  1 année  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au sein de la direction E « Prospérité », l’unité E1 «Agendas industriels de la recherche, de l’innovation et des investissements» s’emploie à renforcer la recherche et l’innovation industrielle et à aider l’industrie à jouer son rôle de transfert des résultats de la recherche et de l’innovation dans l’économie et à soutenir la transition écologique et numérique, la résilience et la relance, ainsi que l’autonomie stratégique ouverte.

L’unité élabore des stratégies visant à lier la recherche & l'innovation (R&I) et les partenariats aux écosystèmes industriels, et supervise le développement et la mise en œuvre des «feuilles de route pour les technologies industrielle» de l’Espace européen de la recherche (EER) définissant des plans d’investissement allant de la recherche fondamentale au déploiement. Le travail de notre équipe est à l’interface de la recherche, de l’innovation et de la politique industrielle, en particulier au regard de la transition écologique et la résilience. L’unité est responsable de la mise en œuvre de l’action 12 de l’ agenda politique de EER intitulée «Accélérer la transition écologique/numérique des principaux écosystèmes industriels européens», qui comprend l’élaboration d’une approche européenne pour un mécanisme de coordination des infrastructures technologiques. Elle sert de passerelle vers la Stratégie industrielle de l’UE et contribue à la mise en place d’un cadre équitable et favorable à la R&I concernant les aides d'État, les règles antitrust et les contrôle des fusions, mais aussi la surveillance des investissements direct à l'étranger (IDE) au niveau de l’UE. L’unité élabore également un classement des entreprises qui investissent le plus en R&D dans le monde et en Europe (EU Industrial R&D Investment Scoreboard), publié chaque année (en partenariat avec le Centre Commun de Recherche).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un collègue qui excelle dans l’analyse des données et peut rendre cette analyse utilisable pour les politiques. L’expert national détaché travaillera donc sur des tâches soutenant les priorités suivantes et leur développement:

* L’élaboration et la mise en œuvre de politiques et d’initiatives visant à stimuler davantage la recherche et l’innovation dans l’industrie européenne et à accélérer l’adoption des résultats de la recherche et de l’innovation, en particulier en ce qui concerne la double transition écologique et numérique et la résilience, dans le cadre de l’agenda politique de l’EER, le nouvel agenda européen de l’innovation et les initiatives futures, y compris la préparation du prochain programme-cadre;
* L’identification et l’évaluation des technologies émergentes et critiques et des marchés de l’innovation;
* La collecte et l’analyse de données probantes sur les stratégies de R&I industrielle et le positionnement de l’UE dans des domaines technologiques clés, y compris une analyse plus approfondie et une action politique visant à faciliter la transition de la R&I au déploiement, telles que des actions visant à encourager des synergies entre les instruments de soutien au niveau européen et national, ou à stimuler l’accès aux connaissances et aux technologies fournies par les infrastructures de recherche et de technologie, afin de faciliter l’adoption de technologies et de solutions émergentes et la transformation systémique des écosystèmes industriels;
* À titre d’exemple, on peut citer les activités de suivi des «feuilles de route pour les technologies industrielles» de l’EER, telles que la facilitation des investissements dans les démonstrateurs industriels et l’élaboration de feuilles de route nationales pour la décarbonation des industries énergivores, l’accélération des permis à travers une collaboration avec une communauté de pratiques ou le soutien à la circularité dans les écosystèmes industriels;
* Analyse des contributions des parties prenantes au moyen de consultations, de groupes d’experts, de séminaires, de conférences, etc.
* Contribution aux initiatives politiques en matière de R&I industrielle, y compris l’actuel et le futur programme-cadre;
* Poursuite du développement des méthodes et outils analytiques de l’unité ainsi que de l’analyse des données.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L'expert national détaché doit démontrer de l’expérience et de l’expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants: analyse et développement des politiques, en particulier dans le domaine de la recherche, de l'innovation et/ou des stratégies industrielles; analyse économique; développement, analyse et évaluation de la technologie. Le nouveau collègue devrait être en mesure de rassembler des informations et des données pertinentes sur les technologies et les stratégies industrielles et de traduire ces résultats en conclusions et actions politiques, qui pourraient par exemple être approfondies dans le cadre du programme-cadre.

Nous recherchons un collègue dynamique et motivé qui aime contribuer à de nouveaux projets en fonction de son expérience. Nous attendons du nouveau collègue qu'il soit ouvert à un travail d'équipe efficace et à une collaboration inter-unités, proactif, bien organisé, axé sur les résultats, et désireux d'apprendre.

L'expert national détaché aura besoin de compétences analytiques et rédactionnelles pour recueillir de manière autonome des informations, analyser des données et contribuer à des rapports stratégiques dans des domaines technico-économiques. La compréhension du contexte politique plus large et des priorités de l'UE, notamment le Green Deal européen et les stratégies industrielles, ainsi que la politique de recherche et d'innovation de l'UE, sera un atout.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions:

La maîtrise de l'anglais est essentielle, la connaissance du français est un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)